

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUILLET 2010  
A 20H30

Procès verbal

Étaient présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - FACON Christian - PIEPER Anne - LETT Xavier - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - RITTAUD Nathalie - BENI Elodie - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali

Procurations : THOMAS Louis à PIEPER Anne - GROS Isabelle à CHIAPUSSO Aline - BOTTE Géraldine à COSTA Françoise.

Absents excusés : DERVAUX Catherine - PERRI René - BILLOIR Julien.

=====

Mme Chantal RATEL est désignée comme secrétaire de séance.

Avec l'accord du Conseil, Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour :  
Le projet de modification des télésièges du Col et du Pas du Roc

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame Jeannine OLIVE, Conseillère Municipale de 1995 à 2001.

I.Approbation du procès verbal du Conseil Municipal précédent

Le procès verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2010 a été joint à la convocation.  
Il est approuvé à l'unanimité.

II.affaires foncieres

Echange Commune de Modane / consorts FAURE "Cote du point" "Les Herbiers"  
M. MASOCH, adjoint, précise que le terrain cédé par les Consorts FAURE, parcelle cadastrée section A n° 1115, lieu-dit « Cote du Point » d'une contenance de 367 m<sup>2</sup> est nécessaire à la Commune pour l'élargissement de l'accès au captage d'eau potable du CLARET. En échange, ils recevront une partie de la parcelle communale cadastrée section G n° 1169 pour une même contenance de 367 m<sup>2</sup>, terrain mitoyen à leur propriété cadastrée section G n° 1168. Les frais seront à la charge de la commune à l'initiative de l'échange.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cet échange.

Echange Commune de Modane / EDF "le Jeu" "le Petit Argentier"

M. MASOCH, adjoint, précise que le terrain cédé par la Commune, partie de la parcelle cadastrée section G n° 1339, lieu-dit « Le Petit Argentier » pour une contenance de 970 m<sup>2</sup>, est nécessaire à EDF pour régulariser le passage de sa conduite forcée (pas du Roc vers Loza). La commune a obtenu en échange une partie de la parcelle appartenant à EDF cadastrée section G n° 243, pour une contenance de 2375 m<sup>2</sup>. Les frais seront à la charge d'EDF à l'initiative de l'échange.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cet échange

Projet de modification des télésièges du Col et du Pas du Roc : autorisation de réaliser les travaux sur des parcelles communales

Mme RATEL, Adjointe, expose qu'afin d'améliorer le service aux usagers, le Syndicat Mixte Thabor Vanoise a décidé d'optimiser certaines installations :

raccourcir le télésiège fixe 3 places du Col. La nouvelle gare d'arrivée, légèrement décalée par rapport à l'ancienne gare intermédiaire, sera construite sur la parcelle communale cadastrée section F n° 1076.

de raccourcir le télésiège fixe 3 places du Pas du Roc par l'amont : la nouvelle gare d'arrivée se situera 250 m plus bas que le débarquement actuel pour limiter l'emprise du vent. Cette nouvelle implantation nécessite divers travaux concernant les parcelles communales cadastrées section F n°1086, 1091 et 1074.

Elle propose donc que le Conseil Municipal autorise le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à réaliser ces travaux sur les parcelles communales.

A la demande de Mme LANFREY, il est précisé que les travaux auront lieu à l'automne. M. MASOCH recommande vivement le ré-engazonnement des terrassements.

Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, donne l'autorisation de réaliser les travaux sur les parcelles communales.

Pour information, Monsieur le Maire indique que des négociations avec le SMTV devraient permettre l'ouverture de la télécabine dans les jours prochains jusqu'à la fin de l'été.

### III.AFFAIRES FINANCIERES

Service de transport scolaire Modane – Valfréjus : convention entre la Commune, le Syndicat du Pays de Maurienne et le Département

Le nombre d'élèves domiciliés sur Valfréjus et scolarisés au collège est devenu insuffisant pour maintenir l'organisation d'un circuit de ramassage scolaire par le Département.

Après le résumé des faits, Mme Chevallier, adjointe aux affaires scolaires, propose une convention à l'approbation des élus. Cette convention, tripartite entre le Département, le Syndicat du Pays de Maurienne et la commune, prévoit que la commune prenne à sa charge l'organisation de ce transport après consultation de prestataires. En contre partie, le conseil général versera à la commune la totalité des indemnités versées habituellement aux familles dans une telle situation.

Il est précisé que le montant versé par le conseil général couvre le montant prévisionnel de la dépense. En cas de déficit, la participation des familles sera appelée. Le service est mis en place pour une année, il évoluera en fonction des effectifs.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place de ce service et la signature de la convention.

Transferts du budget principal de la commune vers les autres budgets :

M. Théolier, adjoint aux finances, précise que ces transferts prévus au budget prévisionnel de la commune n'ont pas été inscrits dans les annexes réglementaires. Il convient de régulariser cette situation :

Eau et assainissement (budget annexe) 740 968 €

Régie municipale de Valfréjus 84 895 €

SMTV 58 979 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette répartition des transferts.

Reversement de la compensation de la taxe professionnelle au SICM

M. Théolier, adjoint aux finances, explique qu'en application de la délibération du 25 mai 2005, la commune reverse chaque année la compensation qu'elle perçoit du fait de la suppression progressive de la part de taxe professionnelle assise sur la masse salariale, pour les entreprises de la zone d'activités aménagée par le Syndicat. Cette année, celle-ci s'élève à 53.032 €.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour le reversement au SICM.

Subvention à l'association organisant le trophée Thabor Chaberton

M. Théolier, adjoint aux finances, fait le point sur le dossier du trophée Thabor Chaberton manifestation transfrontalière et interrégionale, organisée par une association de droit italien.

En raison de cette complexité, la participation de 1500 € accordée par la Région Rhône-Alpes a été versée à la commune, à charge pour elle de la reverser sur le compte de l'association.

M. LETT précise qu'il s'agit de l'édition 2009 de la course, les démarches ayant duré 1 an ½ pour aboutir au versement de cette somme par la Région.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour ce reversement à l'association organisant le trophée Thabor Charberton.

Solidarité avec les communes du Var suite aux intempéries de juin 2010

Les communes du Var ont été durement touchées par des inondations les 15 et 16 juin 2010, faisant au moins 25 morts et de nombreux dommages. M. Théolier, adjoint aux finances, propose que la commune de Modane manifeste sa solidarité auprès de l'Association des maires du Var.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1000 € à l'association des Maires du Var.

La séance est levée à 21h15.

## INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire évoque la candidature de Modane comme ville de départ pour une prochaine édition du Tour de France.

Suite à la Punta Bagna Bike du 16 au 18 juillet 2010 à Valfréjus organisée par l'office du tourisme avec la collaboration active des services techniques, plusieurs commerçants ont transmis par écrit leur satisfaction.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

A Modane, le vingt-trois juin deux mille dix.

A Modane, le 7 août 2010

Le Maire,

J.Claude RAFFIN